

**Motion de conseil des maîtres à renvoyer au Dasen (et à l'IEN) avec copie à la section SNUipp-FSU.**

**Notre école était en attente de mesures concernant la simplification des tâches de direction. Celles-ci devaient être effectives à la rentrée 2015. Mais à ce jour, nous n'avons eu connaissance d'aucun protocole de simplification et la charge de travail administratif est toujours aussi conséquente.**

**En conséquence, dans l'attente de mesures concrètes et efficaces, notre école suit la consigne du SNUipp-FSU et procède à sa propre simplification.**

**Notre directeur-trice ne renverra plus ce qui n'est pas utile à la vie de l'école :**

- **Ce qui est déjà connu de l'administration conformément au protocole de simplification national**
- **Ce qui relève du contrôle horaire.**
  
- **Dans les relations avec les collectivités territoriales, ne sera traité que ce que l'on considère comme nécessaire au bon fonctionnement de l'école, à la réussite des élèves et à la sécurité dans le respect de nos obligations de service.**

**Le conseil des maîtres**